

dans le procès-verbal d'élection du député L. F. Zoude de Saint-Hubert. L'élection, en fin de compte, ayant été reconnue valable, le gouverneur Willmar en fut outré et opposa un veto suspensif. Cette intervention du président des Etats fut jugée « inconcevable » par l'auteur d'un article paru au « Courrier des Pays-Bas » et qu'on supposait être Thorn (21).

La dernière trace laissée par Thorn aux Etats-Provinciaux fut probablement sa désignation, en la séance du 12-7-1830, comme un des cinq membres de la Commission chargée d'adresser au Roi une requête demandant que le siège de la Haute Cour fût fixé dans une ville plus rapprochée du Grand-Duché que ne l'était La Haye, « et plus centrale dans le Royaume » (22).

A peu près vers la même époque, le roi Guillaume I^{er}, renseigné sur les connaissances juridiques extraordinaires de J.-B. Thorn, le nomma membre de la Commission chargée d'élaborer les projets des nouveaux codes à introduire dans le royaume des Pays-Bas (23).

Dans le dessein de se consacrer à une étude comparative relative à la législation anglaise, J.-B. Thorn se rendit à Londres où lui arriva la nouvelle de la Révolution. Il revint dare-dare à Luxembourg pour adhérer au nouvel état de choses.

*
**

Le Gouverneur du Luxembourg.

On sait que ce fut grâce au Luxembourgeois J.-B. Nothomb — au moment de la Révolution, membre de la rédaction du « Courrier des Pays-Bas » à Bruxelles — que les idées révolutionnaires purent si vite se propager au Luxembourg. Retourné, lui aussi, au Grand-Duché, Nothomb sut s'entourer de personnalités dont plusieurs appartenaient, comme lui, à la Loge et dont J.-B. Thorn (initié en 1817), fut la plus marquante. Non sans raison on a prétendu que les efforts de Nothomb furent couronnés de succès surtout parce qu'il avait su gagner à la cause de la Révolution J.-B. Thorn, l'homme le plus populaire du pays (24).

Thorn et Nothomb, les figures de proue du mouvement révolutionnaire en Luxembourg, se complétaient admirablement. D'un côté, le politicien aguerri, l'homme du peuple qui, robuste, rude, sans prendre trop d'égards, agissait comme une force de la nature ; de l'autre côté, le fin et ingénieux débutant, prudent, modéré, mais entraînant, surtout dans les milieux choisis (25). Ce sera évidemment Nothomb, d'une toute autre trempe que Thorn, qui l'emportera en ce qui concerne l'aboutissement de leurs carrières respectives.

Après que le Gouvernement provisoire de Bruxelles, avec une hâte excessive, eut déclaré le 16-10-1830, le pays de Luxembourg « partie intégrante de